

L'allocation universelle : conte de fée ou bombe à retardement ?

Michel Loriaux (sociologue, économiste et démographe UCL) et
Florence Loriaux (historienne, CARHOP)

Mots-clés : allocation universelle, sécurité sociale

L'allocation universelle ressemble à un ovni : elle apparaît régulièrement dans les médias pour disparaître parfois durant de longues périodes. Mais le plus troublant c'est qu'elle peut être préconisée aussi bien par des auteurs dits de gauche que par des auteurs dits de droite.

Comme elle peut aussi porter des dénominations multiples, comme le revenu citoyen, le revenu inconditionnel, le revenu de citoyenneté, le revenu d'existence, le revenu d'autonomie... une certaine confusion s'opère autour de ce concept pourtant relativement simple, du moins dans son principe, si pas dans ces modalités pratiques.

L'idée de base est en effet d'accorder à tout citoyen, quel que soit son sexe, son âge, son statut ou ses ressources, un revenu de base sans contrepartie ni obligation et surtout sans liaison avec le travail. Dans cette optique, chaque individu recevrait depuis sa naissance jusqu'à sa mort une allocation monétaire susceptible de lui assurer un niveau de vie décent déconnecté de l'exercice de tout emploi, l'arrière-pensée contemporaine étant de constituer une alternative au système de protection sociale financé principalement par les cotisations salariales et fondés sur un principe de solidarité entre travailleurs.

Une idée plus que centenaire

Le concept d'un revenu inconditionnel trouve pourtant ses racines dès le 16^e siècle dans l'*Utopie* (1516) de Thomas More à une époque où il aurait sans doute été le bienvenu en raison du taux de pauvreté dominant que cette mesure était supposée résorber.

La même intention se retrouve trois siècles plus tard chez le philosophe français Charles Fourier (1772-1837) qui, à côté de son célèbre phalanstère¹, préconise aussi dans *La fausse industrie* (1836)² un « minimum de subsistance abondante ».

Cependant, malgré une évidente filiation entre les propositions des pères fondateurs présumés et les travaux plus récents, il est clair qu'il existe une différence fondamentale dans la mesure où l'allocation universelle (AU) telle qu'elle est conçue aujourd'hui est toujours d'une façon ou l'autre en opposition avec les systèmes de protection sociale mis en œuvre laborieusement au prix de nombreuses et violentes luttes sociales.

En outre, dans les versions les plus anciennes du revenu minimum, l'attribution n'est jamais totalement inconditionnelle. Elle est plutôt une compensation accordée aux plus déshérités en contrepartie des spoliations dont ils sont victimes de la part des propriétaires terriens. C'est en tout cas la thèse défendue par Joseph Charlier (1816-1896), un penseur belge « d'inspiration proudhonienne et fouriériste » considéré comme le véritable précurseur de l'allocation universelle. En Belgique, le concept réapparaît un siècle plus tard, en 1984,

1. Pour en savoir plus, consulter le site charlesfourier.fr de l'Association d'études fouriéristes, qui a pour but de favoriser la connaissance de la pensée et des œuvres de Charles Fourier et des fouriéristes.

2. Le titre complet de l'ouvrage est *La fausse industrie, morcelée, répugnante, mensongère, et l'antidote, l'industrie naturelle, combinée, attrayante, véridique, donnant quadruple produit et perfection extrême en toute qualité.*

sous la plume d'un groupe de jeunes chercheurs de l'UCL³ qui s'autoproclame Collectif Charles Fourier en hommage au philosophe français appartenant à la mouvance des premiers socialistes utopistes.

Le Collectif Charles Fourier

Dans leur enthousiasme d'avoir (re)découvert une mesure dont l'efficacité n'a égal que la simplicité, les auteurs lancent un plaidoyer en faveur de l'assurance universelle qui ressemble à un conte de fée, pour reprendre une expression de Mateo Alaluf, contradicteur résolu de l'AU⁴. Et en effet, il suffit déjà de lire les intitulés des différentes sections de l'article primitif du Collectif pour comprendre que la potion préconisée est résolument magique, même si beaucoup pensent qu'il s'agit plutôt d'un « miroir aux alouettes », « d'une obsession simplificatrice », « d'une généreuse utopie » ou « d'une couleuvre difficile à avaler »⁵. Qu'on en juge : « La pauvreté vaincue, le chômage aboli... les tâches ingrates décimées... l'emploi alternatif systématiquement encouragé... le travail domestique restructuré »⁶.

À y regarder de plus près, on comprend que le chômage est aboli parce qu'il n'est plus recensé ni indemnisé et que si la misère est vaincue, c'est parce que chacun reçoit individuellement et automatiquement une somme (présumée) suffisante pour satisfaire les besoins élémentaires, notamment de se nourrir, de se vêtir et de s'abriter. Le tout, comme ne manquent pas de le souligner les membres du Collectif Charles Fourier, à un coût moindre pour la société et pour les individus. Pour ces derniers, on ne leur impose plus l'humiliation de se soumettre à de multiples contrôles pour vérifier qu'ils respectent les conditions d'octroi des allocations de chômage. Quant à la société, elle pourra enfin faire l'économie de multiples procédures administratives qui impliquent des coûts considérables (bureaux de pointage, caisses de pensions et d'allocations familiales, enquêtes sociales pour l'élaboration des droits aux diverses allocations...).

En outre, le chômage au sens traditionnel du terme, a perdu toute signification, puisque la population active n'est plus divisée en deux catégories bien distinctes avec, d'un côté, ceux qui occupent un emploi rémunéré et de l'autre côté, ceux qui reçoivent une allocation de chômage fortement réglementée qui leur interdit d'exercer une activité rémunérée sans perdre leurs droits aux prestations sociales. Il en résulte donc forcément une meilleure répartition du travail, notamment dans la mesure où il n'y a plus d'obstacles à l'exercice d'activités à temps partiel, en particulier de la part de ceux qui, dans l'ancien système, étaient considérés comme des chômeurs ou des retraités ayant perdu par leur statut social le droit de travailler.

Un moyen d'éliminer les travaux les plus pénibles et de développer les activités alternatives ?

Un autre argument mis en exergue par les promoteurs de l'AU est que son instauration facilitera l'élimination (ou la réduction) des emplois les plus pénibles, les plus dangereux, les plus ingrats et les moins enrichissants dans la mesure où, personne n'étant plus vraiment obligé de travailler pour survivre, le travail est rendu plus facultatif qu'auparavant et que c'est la logique même du profit qui va obliger les employeurs à rendre plus attrayants et moins ingrats ou mieux rémunérés, les tâches qu'ils proposent aux travailleurs et qu'il n'est pas en mesure d'automatiser.

Parallèlement à l'élimination des travaux pénibles, on doit aussi s'attendre au développement des activités alternatives, celles-là même qui représentent une grande utilité collective (activités artistiques, sociales, de solidarité...) et qui exercent souvent un certain attrait sur la population mais qui sont souvent délaissées parce que trop peu attractives sur le plan financier. Grâce à l'allocation universelle, ceux qui sont passionnés par ces

3. Le groupe est composé de Philippe Defeyt, de Philippe Van Parijs et de Paul-Marie Boulanger qui avaient soumis un projet primé par la Fondation Roi Baudouin dans le cadre d'un concours intitulé « Dialogue pour l'avenir ». Michel Loriaux se souvient que Paul-Marie Boulanger, un de ses collègues au sein de l'Institut de Démographie de l'UCL lui avait confié que les autorités de la Fondation n'avaient pas souhaité poursuivre la recherche, sans doute effrayés par les réactions que l'AU étaient susceptibles de provoquer, surtout du côté des organisations syndicales, preuve que ce scénario, malgré sa réelle originalité, était déjà jugé trop subversif et peut-être même condamné dans l'œuf. Le texte initialement primé a été publié en 1984 dans *Le travail dans l'avenir*, un recueil de la Fondation Roi Baudouin reprenant les cinq scénarii primés. Il a ensuite été réédité en 1985 dans un numéro spécial de *La Revue nouvelle*. Depuis lors, Philippe Defeyt et Philippe Van Parijs ont poursuivi chacun séparément leur réflexion sur le projet et proposé de nouveaux argumentaires et des versions opérationnelles de l'allocation.

4. ALALUF, M., *L'allocation universelle, nouveau label de pauvreté*, Mons, Couleur Livres, 2014.

5. « Allocation universelle : miroir aux alouettes ? », *Ensemble !, revue du Collectif solidarité contre l'exclusion*, n° 89, décembre 2015.

6. « L'allocation universelle : une idée pour vivre autrement ? », *Revue Nouvelle*, avril 1985, n° 4.

activités non matérielles seront prêts à accepter des rémunérations sensiblement plus faibles si leurs besoins fondamentaux sont couverts par l'AU.

Mais les conditions de travail rémunéré ne seront pas les seules à être bouleversées par l'instauration de l'AU, le travail domestique sous toutes ses formes sera aussi profondément restructuré, qu'il s'agisse du travail de la sphère familiale, des activités d'autoproduction, de l'entraide entre voisins ou du bénévolat. Ce sera le cas parce que le meilleur partage du travail rémunéré s'accompagnera d'un déblocage du « temps libre » et une utilisation plus créatrice du formidable potentiel de ressources humaines disponibles qui pourront être plus facilement recyclées en activités de loisirs.

Un scénario des possibles ?

Face à ces nombreux avantages, les membres du Collectif Fourier étaient obligés de poser la question qui fâche : pourquoi n'y-a-t-on pas pensé plus tôt ? Et la réponse avancée est un peu déconcertante puisque les auteurs imaginent de se projeter dans un futur où l'allocation universelle a été adoptée et ses bienfaits confirmés, de sorte qu'elle peut être considérée comme un acquis irréversible, comparable même au suffrage universel et que « ce qui n'était auparavant qu'une utopie de doux rêveurs a pu se muer en possibilité réaliste, puis en nécessité impérieuse ». ⁷

Les conditions objectives du succès de ce scénario sont liées aux progrès de productivité qui doivent être suffisants « pour engendrer un chômage technologique massif sans pour autant compromettre la persistance d'un niveau de vie moyen confortable ». En outre, « les limites physique et humaines rencontrées par la croissance économique doivent rendre aberrant de prétendre absorber par la "relance" la main-d'œuvre ainsi "libérée" ». ⁸

Les auteurs précisent encore que pour aboutir à des décisions politiques, il a fallu multiplier les débats, amender les programmes, accepter les compromis. La transition aura dû être progressive en procédant d'abord à l'unification des régimes de pension et d'allocations familiales et en les harmonisant avec les indemnités de chômage de façon à fondre le tout dans un « minimex » substantiellement revalorisé. Ce chemin franchi, il ne restait plus qu'à achever la transition en adoptant un régime d'allocation inconditionnelle couplée à une dérégulation progressive du marché du travail.

Trente ans après le projet du Collectif Fourier, l'allocation universelle reste un scénario de fiction qui continue à susciter les débats et à multiplier les propositions sans guère de perspectives de mise en œuvre concrète.

Des réactions peu favorables

Les réactions à ce projet n'ont pas tardé. Dans le numéro spécial de *La Revue Nouvelle* consacré à l'AU⁹ après la présentation de l'idée et de l'état de la question, la dernière partie de la revue est consacrée au débat. Une dizaine d'auteurs ont été appelés à formuler leurs réactions. Pourtant parmi les intellectuels consultés, aucun n'affiche une position résolument favorable, même si certains avis sont nuancés comme on peut en juger sur les titres : « noble principe, efficacité douteuse », « utopie à contre-courant », « enfer pavé de mauvaises intentions », « liberté illusoire ou reconnaissance d'un droit essentiel ? »

Le premier texte imputable au sociologue André Gorz (1923-2007), auteur notamment en 1980 d'*Adieux au prolétariat*, a le mérite de mettre en évidence le dualisme de la proposition selon qu'elle soit présentée d'un point de vue de droite ou de gauche¹⁰. Il écrit notamment en introduction : « Les réflexions qui suivent ont pour but de montrer que, dans le contexte politique actuel, la solution préconisée par le Collectif peut être facilement détournée par la droite pour servir à l'institutionnalisation du chômage et de l'exclusion sociale ». ¹¹ Pourtant, c'est le même André Gorz qui, à peu près à la même époque se prononce pour un « revenu à vie »

7. *Op cit*, p. 331.

8. *Op cit*, p. 351.

9. « L'allocation universelle : une idée pour vivre autrement ? », *Revue Nouvelle*, avril 1985, n° 4.

10. GORZ, A., « Allocation universelle, version de droite et version de gauche », *Revue Nouvelle*, avril 1985, n° 4, p. 419-428.

11. *Ibidem*, p. 419.

sous la forme d'un « revenu social » indépendant de l'exercice d'un emploi¹², soit une proposition compatible avec celle du Collectif.

Que s'est-il donc passé en si peu de temps pour que ce penseur révisé totalement sa position ? Le sociologue Mateo Alaluf en donne une interprétation qui paraît plausible¹³. Pour lui, Gorz, ancien adepte du marxisme croit encore, au moment où le Collectif produit son projet, dans les vertus émancipatrices du travail même si par ailleurs il pense qu'il est aussi en même temps un facteur d'asservissement par le capitalisme. L'individu a certes un rapport aliénant au travail en concédant à l'employeur sa force de production en contrepartie d'un salaire, mais il peut aussi gagner en liberté si par ailleurs il participe à la maîtrise des conditions de travail par le contrôle ouvrier (autogestion) et aux négociations sur la réduction du temps de travail qui libère l'homme pour des activités de loisirs. Cependant, au moment où Gorz est sollicité par la *Revue Nouvelle* pour donner son avis sur le projet du Collectif Fourier, il est profondément déçu par les changements sociétaux intervenus au cours des décennies 1960 et 1970 : les Trente Glorieuses épuisent leurs effets, le chômage de masse s'intensifie et le travail cesse d'être un facteur de structuration et de transformation sociétale. Le plein emploi est dorénavant inaccessible et l'auteur est amené à penser « qu'une société qui fait tout pour économiser le travail ne peut plus lui accorder la moindre considération ». Autrement dit, on ne peut plus se libérer du travail par le travail et la sortie du capitalisme semble inéluctable : « S'il n'y a plus rien à retirer du travail pour l'émancipation, autant se résigner à un revenu d'existence suffisant en rupture complète avec le travail »¹⁴. Ainsi s'expliquerait le cheminement intellectuel d'André Gorz qu'on ne peut pas comprendre sans faire référence aux changements profonds du contexte économique et social. Manifestement l'auteur avait été plus clairvoyant quant à l'évolution future du travail et de l'emploi que beaucoup de responsables politiques et syndicalistes belges, surtout du côté socialiste, qui étaient restés relativement indifférents et absents du débat initial considéré comme un amusement pour intellectuels, au point qu'ils n'avaient pas cru utile de répondre à l'invitation de la *Revue Nouvelle* d'exposer leur position¹⁵.

Trente ans se sont écoulés depuis la première passe d'armes et après une longue période au cours de laquelle l'allocation universelle n'avait pas ravivé les passions, le concept est redevenu à la mode à gauche comme à droite, probablement parce que la dégradation de l'emploi s'est poursuivie, le chômage massif s'est encore amplifié et la précarité a gagné des couches nouvelles de la population.

À gauche, un front s'est constitué pour assurer la défense de la sécurité sociale, qui apparaît à beaucoup comme une des plus grandes conquêtes sociales du 20^e siècle, et pour s'opposer à ceux qui ont repris leur croisade pour l'instauration d'une allocation universelle notamment en Belgique, les anciens membres du Collectif Fourier, en particulier Philippe Defeyt et Philippe Van Parijs.

Une question qui s'internationalise

Entretemps, la question s'est largement internationalisée, et dans certains pays (comme par exemple en Finlande), des programmes expérimentaux limités ont été mis en œuvre.

En France, un ancien ministre du gouvernement Hollande, Benoît Hanon, candidat aux élections présidentielles de 2017, fonde son programme sur l'instauration d'un revenu universel d'existence. Son argument est que la quantité globale de travail est en diminution rapide, concurrencée par les technologies nouvelles et la robotisation de la société qui imposera une réduction drastique de la durée du travail, contrairement à une tendance actuelle à vouloir la prolonger au prétexte de l'allongement de la vie et de « travailler plus pour gagner plus ».

Pour Hanon, le productivisme et le consumérisme actuels conduisent à la catastrophe et la recherche désespérée de la croissance est un mythe mortifère qui menace tous les équilibres écologiques et la sauvegarde même de la planète. L'ex-ministre de l'Éducation estime qu'il conviendra d'encourager les emplois à temps partiel pour

12. GORZ, A., *Les chemins du paradis: l'agonie du capital*, Paris, Galilée, 1983 ; *Misères du présent, richesse du possible*, Paris, Galilée, 1997.

13. ALALUF, M., *L'allocation universelle, nouveau label de pauvreté*, Mons, Couleur Livres, 2014.

14. *Ibidem*, p. 25.

15. La réflexion est cependant engagée au sein de la gauche chrétienne et l'économiste Pierre Reman, aujourd'hui directeur de la FOPES, mais engagé dans le service d'études de la CSC dénonçait des « utopies qui peuvent rapidement se convertir en opération suicide ». *Revue Nouvelle*, avril 1985, n°4, p. 451-455.

accompagner les transitions en cours et il n'hésite pas à parler d'une « nouvelle sécurité sociale » qui devra remplacer la plupart des minimas sociaux actuels. Reste le délicat problème du financement d'un tel système dont Benoît Hanon estime le coût global à 300 milliards d'euros pour la France sur base d'une allocation de l'ordre de 539 euros par personne qu'il estime pouvoir financer en se fondant sur trois piliers : une refonte fiscale équilibrant plus justement les taux de contribution des diverses catégories sociales, une lutte accrue contre l'évasion fiscale et la taxation des robots lorsqu'ils sont appelés à remplacer les hommes, de façon à compenser la perte des cotisations sociales prélevées traditionnellement sur le travail¹⁶.

La pierre d'achoppement: le financement

L'aspect financier est souvent considéré comme la pierre d'achoppement des diverses propositions, même si on peut penser que la question à résoudre prioritaire devrait être celle du principe à la base de l'allocation universelle, à savoir fournir à tout individu un revenu d'existence sans conditions plutôt que d'ergoter à l'infini sur les moyens financiers à mettre en œuvre pour instaurer un tel système.

Contrairement à une opinion courante sur le manque de ressources des États, le monde et les pays occidentaux en particulier, ne souffrent pas d'une pénurie de moyens financiers mais plutôt d'une abondance de liquidités qui ne trouvent pas à s'employer utilement, comme l'attestent les taux d'intérêt quasiment nuls ou même parfois négatifs, pratiqués par les banques centrales comme le rappelle un dirigeant de la CNE : « Le PIB belge correspond à peu près à 35 000 euros par an et par habitant (du nourrisson à l'ancêtre) et généraliser une AU, même dans les versions hautes du montant, ne mobiliserait qu'une partie de ce PIB ». ¹⁷

Pourtant, ceux qui se réfugient derrière l'argument monétaire pour rejeter l'AU prétextant que son niveau ne pourra être que ridiculement bas et rendu attractif seulement pour les plus démunis, ne semblent pas vouloir tenir compte de cet élément objectif. Le point de comparaison le plus pertinent serait celui du budget de l'État, puisque c'est à travers lui que la redistribution des ressources s'opère. Or ce budget était en 2016 de l'ordre de 60 milliards (57 milliards de recettes contre 65 milliards de dépenses pour un déficit de 8 milliards, pour un PIB estimé à environ 400 milliards. Ramené à la population du Royaume, le montant moyen par habitant serait de l'ordre de 6 000 euros dont une partie seulement est actuellement consacré au financement de la protection sociale.

Un montant à définir

Mais au-delà de ces considérations de faisabilité technique, la question du montant de l'allocation reste ouverte : En effet, trop basse, elle n'incitera pas les salariés à occuper des postes à temps partiel comme escomptent les promoteurs du projet, pour faire baisser la pression sur l'emploi, et progresser vers une civilisation des loisirs. De même, les femmes qui ont déjà opté pour rester au foyer et élever leurs enfants trouveraient sans doute un certain intérêt à recevoir un argent de poche « tombé du ciel », tout comme les travailleurs occupant un emploi correctement rémunéré apprécieront de pouvoir améliorer leur niveau de vie et de satisfaire quelques désirs extravagants. En revanche, ceux des allocataires sociaux qui perçoivent déjà des allocations minimales (de chômage, de pension, d'insertion, de Grapa-Garantie de revenu aux personnes âgées-, d'incapacité ou d'invalidité) n'auront pas intérêt à troquer des prestations déjà insuffisantes pour vivre dignement contre une allocation universelle qui serait « bien plus pitoyable encore » ¹⁸.

À l'inverse, trop haute, l'AU pourrait avoir pour effet pervers de détourner une partie des bénéficiaires des activités productives et de renoncer à des emplois disponibles s'ils estiment que l'allocation leur assure une satisfaction suffisante de leurs besoins.

Dans ce contexte, les employeurs seraient alors tenus de relever les conditions salariales pour assurer les recrutements nécessaires au prix d'une hausse des coûts de production et d'une baisse de la compétitivité internationale des entreprises, une situation que les partisans du libéralisme économique ne sauraient admettre.

16. Invité de *l'Émission politique* de France 2, le 8 décembre 2016, Benoît Hanon y présente son programme.

17. VAN KEIRSBILCK, F., « Un horizon peut-être, un chemin sûrement pas », *Ensemble*, décembre 2015, n° 84, p. 23.

18. Lire par exemple PEEMANS-POULLET, H., « Faire table rase : l'obsession simplificatrice », *Ensemble, op.cit.*, p. 17-20.

Ceci explique pourquoi la plupart des propositions oscillent entre des montants minimaux de quatre ou cinq cents euros et maximaux de l'ordre de mille euros, certains auteurs prévoyant même une transition douce où, dans une première phase, tous les secteurs de la sécurité sociale ne seraient pas touchés (par exemple celui des soins de santé et/ou des pensions) pour permettre une extension progressive et une montée en puissance des allocations jusqu'à l'abandon complet de tous les secteurs de la sécurité sociale¹⁹.

Paradoxalement, ce sont généralement les auteurs dits de gauche qui préconisent les montants d'allocations les plus faibles, tandis que les auteurs dits de droite, proches des partis libéraux ou de mouvements libéraux, ont plutôt tendance à faire des propositions plus généreuses.

Dans le premier groupe, on trouve par exemple en Belgique l'économiste Ecolo Philippe Defeyt²⁰, président du CPAS de Namur qui fut l'un des membres fondateurs du Collectif Fourier, et qui considère qu'un montant raisonnable serait de 600 euros et constituerait un « point de départ » par rapport à la construction des revenus de chacun, tout en précisant que personne ne devrait se retrouver dans une situation détériorée par rapport à sa situation actuelle si le système était instauré. Ce fervent défenseur de l'allocation universelle depuis trente ans, n'hésite pas à parler à son propos d'« État-providence 2.0 », une façon de rassurer ses détracteurs en affirmant que ce nouveau système ne serait pas purement et simplement substituable à la sécurité sociale mais plutôt complémentaire.

Dans l'autre groupe, celui des « plus généreux », figure par exemple un député du Mouvement réformateur (MR), Georges-Louis Bouchez, qui propose une allocation inconditionnelle de 1 000 euros, mais qui remplacerait la quasi-totalité de la sécurité sociale (allocations de chômage, revenus d'intégration, allocations familiales, aides à l'emploi, couverture des petits risques en matière de santé...) sans parler des coûts de gestion des nombreuses administrations qui gèrent ces dispositifs complexes et qui seraient appelées à disparaître.²¹ Cette dernière remarque rarement évoquée en appelle une autre : la suppression des administrations publiques ne provoquera pas seulement des économies budgétaires mais entraînera aussi l'inactivité des fonctionnaires qui y travaillaient. Quel sort leur réserve-t-on ? Le recyclage dans d'autres administrations ou le renvoi vers le secteur privé où ils risquent de venir gonfler les rangs des chômeurs ?

Cependant, aussi importante que soit cette question de la faisabilité, elle est largement supplantée par une autre, de principe celle-là, concernant l'individualisation des droits et le risque associé d'affaiblissement du lien social et de destruction des réseaux de solidarité. Les partisans de l'AU mettent souvent en exergue le fait que le droit à l'allocation est individualisé et ne dépend plus de la situation familiale ou de la composition du ménage qui est prise en compte pour la plupart des prestations de la protection sociale (par exemple la distinction des situations d'isolé ou de cohabitant en matière d'allocations de chômage).

Les partisans du maintien de la protection sociale dans son évolution historique admettent d'ailleurs souvent que l'individualisation des droits serait une façon de moderniser le système actuel et de répondre à beaucoup d'objections qui lui sont adressées sans prendre le risque de s'aventurer dans une refonte totale via l'instauration de l'allocation universelle dont on ne connaît pas les effets nocifs potentiels à terme. C'est d'ailleurs une des revendications permanente des associations féministes depuis les années 1980²².

19. Rappelons que le système belge de protection sociale comporte sept branches : les pensions de retraite et de survie, le chômage, l'assurance contre les accidents de travail, l'assurance contre les maladies professionnelles, les allocations familiales, l'assurance maladie-invalidité et les vacances annuelles.

20. Il est, entre autres l'auteur avec Pierre Reman de « L'impôt des personnes physiques en Belgique », Bruxelles, CRISP, *Courrier hebdomadaire*, 1987/16, n° 1161-1162 et « Les interlocuteurs sociaux face à la réforme de la sécurité sociale », Bruxelles, CRISP, *Courrier hebdomadaire*, 1985/38, n° 1103-1104. Il est l'auteur de nombreuses analyses et études mises en ligne sur le site de l'Institut pour un développement durable : <http://www.iddweb.be>.

21. Le député MR estime à 75 milliards d'euros les économies générées par ces suppressions, plus 35 milliards pour les coûts de gestion soit 110 milliards au total qui représentent un tiers du PIB belge et le budget nécessaire pour financer une allocation de 1 000 euros aux 9 millions de résidents belges de plus de 18 ans. « Avec l'allocation universelle vous êtes autonomes de vos choix de vie », propos recueillis dans *Ensemble*, op.cit., p. 12-15.

22. Lire à ce propos la position d'Hedwige Peemans-Poullet « Enfer pavé de mauvaises intentions », *Revue Nouvelle*, avril 1985, n° 4, p. 435-440.

Mais l'individualisation ne signifie pas automatiquement autonomie des choix de vie comme ont tendance à l'affirmer un peu vite les promoteurs de l'allocation universelle. Ils perdent souvent de vue que les sociétés sont des systèmes complexes faits de liens multiples, de collaborations, de négociations, de compétitions, de luttes sociales... au milieu desquels les marges de liberté dévolues aux choix individuels sont faibles. Et ce n'est pas l'instauration de l'allocation universelle qui mettra un terme à cette complexité.

En conclusion, l'AU qui est apparemment une mesure pouvant séduire par sa simplicité constitue, si elle devait être adoptée, un véritable bouleversement de l'organisation de nos sociétés. Pour l'heure, les mises en œuvre pratiques restent très limitées et/ou expérimentales.

La mesure a été instaurée en Alaska mais sans entraîner de grands changements puisqu'il s'agissait de répartir le produit de la rente pétrolière entre les habitants sans modifier les caractéristiques du système de protection sociale existant. Lors de la consultation populaire organisée en 2016 sur la possibilité d'instaurer une telle mesure, les Suisses ont rejeté massivement la proposition. Finalement, une des seules réalisations qui risque de prendre forme, c'est celle du gouvernement de droite finlandais qui a mis la proposition à l'étude et s'achemine vers une mise à l'épreuve.

Les enjeux sont énormes dans ce combat du siècle entre deux visions du monde radicalement opposées, avec d'un côté une approche où prime l'autonomie et la liberté de l'individu et de l'autre, une conception basée sur la solidarité des citoyens et où l'État social garantit la sécurité de tous face aux grands risques de la vie.

Tout se passe comme si l'opposition était entre une collection d'individualités résolues à défendre farouchement leur autonomie et un groupement de citoyens pour qui la solidarité est essentielle et doit s'organiser autour d'un système de protection sociale, sans doute imparfait, mais qui fait lien et qui constitue le fondement de la cohésion sociale.²³

L'avenir est encore largement indéterminé mais il est clair que, quel que soit l'issue de cette compétition entre revenu d'existence et protection sociale, rien ne sera plus identique au passé et que le voie qui sera choisie engagera pour longtemps l'évolution de nos sociétés et des valeurs qui les gardent.



23. Lire par exemple l'excellente synthèse de Marie BERNAERTS, *L'allocation universelle ou la sécurité sociale ? Une collection d'individus face à un système solidaire à préserver*, ARC (Action et Recherche asbl), 2015.